

# Communiqué

Vendredi 11 Octobre

## RETOUR SUR LA CRUE EXCEPTIONNELLE SUITE AU PASSAGE DE LA TEMPÊTE KIRK

Plusieurs centres-villes sont encore impraticables ce jour dans la vallée de l'Yvette du fait d'inondations ou de résidus présents sur la voirie, conséquences de la dépression Kirk arrivée sur la région parisienne le 8 octobre. Cet événement exceptionnel a touché toute la vallée de l'Yvette, et ce simultanément sur tout le territoire, où beaucoup de dégâts sont à déplorer.

Cette crue de l'Yvette et de ses affluents, couplée à la saturation des sols - le mois de septembre 2024 est celui qui a connu la plus forte pluviosité depuis 1986 -, a été si importante qu'elle a créé une situation sans précédent : le territoire a dû absorber l'équivalent d'un mois et demi de pluie en 18/20h. Les bassins de rétention ont joué leur rôle de tampon dès les premières pluies de mercredi. Dimensionnés pour des crues d'occurrence vicennale (1 chance sur 20 de se produire chaque année) ou décennale (1 chance sur 10), leur capacité de stockage a été atteinte le soir même, du fait de ce caractère exceptionnel. **Cette crue a même dépassé celle de 2016 qui était pourtant centennale.**

Les 10 bassins de la vallée ont un mode de remplissage dit passif, c'est-à-dire qu'ils se remplissent automatiquement par déversement de la rivière au niveau de leur clapet d'entrée et permettent ainsi de retarder les inondations. Une fois le pic de crue dépassé, ils se vident progressivement par les vannes de sortie. La durée de propagation d'une crue hivernale type sur l'Yvette est d'environ 28h, entre le 1<sup>er</sup> bassin situé à St Forget, et le dernier, situé sur la commune de Longjumeau.

C'est pourquoi, dans le cas de cet événement, les communes situées dans les Yvelines ont été les premières impactées dans la nuit de mercredi 9 à jeudi 10, et que le pic de crue est arrivé sur Saulx-les-Chartreux et Longjumeau aux alentours de 2h la nuit suivante. Encore aujourd'hui, le bassin de Saulx-les-Chartreux est en déversement. La rivière amorce sa décrue mais l'évacuation de ces masses d'eau va s'étaler sur quelques jours.

Le Syndicat de l'Yvette a, tout au long de cet événement, communiqué régulièrement sur la situation et l'état de remplissage des bassins, permettant aux communes d'anticiper et de prévoir la mise en sécurité des biens et des personnes. **15 bulletins d'alerte inondation ont été émis en l'espace de 48h**, et ce dès le mardi 8 octobre. Par ailleurs, chaque personne a la possibilité de s'inscrire au service Téléalerte du Syndicat afin d'être informée en temps réel.

Dans le cas de cette crue exceptionnelle, il a été particulièrement difficile de gérer la montée extrêmement rapide des eaux. Les agents du SIAHVVY ont été présents sur le terrain sans discontinuité 24h/24 dès mercredi matin, afin de gérer l'évolution de la situation, de même que la cellule de crise, déclenchée dès mardi, est restée en contact permanent avec les communes et les services de l'état.

Il y a lieu de rappeler que le risque inondation est le 1<sup>er</sup> risque naturel en France et qu'il est amplifié ces dernières années par des événements majeurs de plus en plus récurrents. Le Syndicat de l'Yvette s'est engagé depuis longtemps dans la gestion et la prévention des inondations ainsi que dans la restauration des milieux naturels. Il conseille notamment les communes sur les sujets de désimperméabilisation des villes dans un objectif commun d'une gestion durable de notre territoire. Le SIAHVVY est à la disposition permanente des collectivités pour les accompagner dans cette épreuve et réfléchir à des solutions futures.

*Depuis sa création en 1945, le SIAHVVY, syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette, a en charge l'aménagement hydraulique et la gestion des réseaux d'eaux usées sur les **38 communes** du bassin versant de la vallée (280km<sup>2</sup> de bassin versant) des départements des **Yvelines** et de l'**Essonne**, depuis les sources de l'Yvette, jusqu'à la confluence avec l'Orge. À ce titre, il intervient dans la prévention des inondations, la restauration des rivières et des zones humides, ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre du **SAGE** et du **PAPI** dont il est la structure porteuse. Le SIAHVVY assure également la collecte, le transport et le traitement des eaux usées des communes adhérentes au syndicat.*

### **Pour plus d'informations :**

[www.siahvy.org](http://www.siahvy.org)  
**Presse et Communication**  
**Perrine BORRELLI**  
Tél. : 01 69 31 72 30  
/ 06 79 55 35 81  
[p.borrelli@siahvy.fr](mailto:p.borrelli@siahvy.fr)